



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel de direction

Question écrite n° 101950

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la situation des personnels de direction de l'éducation nationale. Le syndicat indépendant des personnels de direction de l'éducation nationale, « Indépendance et direction force ouvrière », s'inquiète de la dégradation continue des conditions de travail de ce personnel. Il souhaite que soient reconnus comme personnels d'encadrement les chefs d'établissement et adjoints et que la grille de leur rémunération soit portée à la hauteur des responsabilités qu'ils endossent et soit comparable à celles des cadres de ce niveau. C'est pourquoi elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en faveur du personnel de direction de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101950

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2017](#), page 265

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)